

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 31 JANVIER 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	27

N° 14-DCM-DGS-020

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE TRENTE-ET-UN JANVIER à quinze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZERY, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION JARDIN DE PAULINE**

PRESENTS : Mmes et MM. Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Jennifer DELI, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Sandrine BOFFA-GEX, Rachel CASTELLAN, Gérard FORET, Catherine ROGHI-PELLEGRIN, Gilles RAMAGE, Jean-Claude BRONDINO, Alain BOGLIOLO, Maryse BASTOUL.

POUVOIRS : Christine MORICE à Michel MEYER
Lionel SICARD à Frédéric FIORE
Pierre CARTAL à Jennifer DELI
Charlotte BERNAT à Nicole VACCA
Paule CONFORTINI à Alain BOGLIOLO
Virginie FRANCHI à Jean-Claude BRONDINO
Roland JOFFRE à Maryse BASTOUL

N'AYANT PAS PRIS PART A LA DELIBERATION : Gilles RAMAGE

ABSENTS : Hélène BISCHOFF, Roger GELY, Christian GARNIER, Josiane SICCARDI, Hervé STASSINOS

SECRETAIRE de SEANCE : Rachel CASTELLAN

Madame Nicole VACCA, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

L'association " LES JARDINS DE PAULINE " dont le siège est situé 401D chemin des Gravettes au PRADET a pour objet « d'offrir aux allocataires du RMI un espace d'accueil et d'insertion à travers une activité maraîchère ainsi qu'un accompagnement social »

N° 14-DCM-DGS-020

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la Commune, une aide financière exceptionnelle de 25.000 €.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à M. le Maire qui définit précisément les missions d'intérêt général de la Commune. Ce dossier très complet comporte également tous les éléments nécessaires (fiche action, compte-rendu d'activités, budget...) afin de pouvoir apprécier le bilan des opérations antérieures, ainsi que les projets de développement servant leur vocation d'insertion du public précaire.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans le domaine de compétence que la Commune peut légalement aider, il est proposé :

- **d'accorder** à l'association " LES JARDINS DE PAULINE " une subvention de 25.000 € pour son fonctionnement tel que défini dans la convention annexée et les statuts de l'association. Cette dépense sera imputée au compte 6574 ;
- **de signer** avec l'association la convention ci-annexée précisant les conditions de mise en œuvre de son activité ;
- **d'autoriser** M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE par 27 voix POUR

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Bernard PEZERY

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Publié le :**2.8.FEV., 2014**.....

Transmis au contrôle de légalité le :

.....**2.7.FEV., 2014**.....

*Le Directeur Général
des Services*



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the text of the Director General of Services.